



Séance du 7 avril 2017

Convocation du 28 mars 2017

Absents excusés : Franck CHARRIER, Stéphanie CHATAIGNER, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN.

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Monsieur Franck CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Guillaume BRIN

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Budget Communal

a/ Compte de Gestion 2016

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2016

- section de fonctionnement : + 789 068,72 €

- section d'investissement : - 326 245,73 €

Total : + 462 822,99 €

auxquels il faut déduire les dépenses engagées ou restes à réaliser pour un montant de 129 380,00 €.

➡ somme disponible à reprendre au budget primitif 2017 : + 333 442,99 €

c/ Budget Primitif 2017

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Communal	1 579 763,99 €	1 448 458,73 €	3 028 222,72 €

Section de Fonctionnement

	Chapitres	Pour mémoire Budget Primitif + Décision Modificative 2016	Budget Primitif 2017
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 817 098,49	1 579 763,99
011	Charges à caractère général	292 060,00	260 500,00
012	Charges de personnel	328 700,00	348 760,00
65	Autres charges de gestion courante	303 257,00	301 258,00
014	Atténuation de produits	14 700,00	16 200,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	190 585,71	65 056,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	-
68	Dotations aux amortissements et provisions	4 050,00	4 270,00
022	Dépenses imprévues	84 725,78	64 719,99
023	Virement à la section d'investissement	598 520,00	519 000,00

	RECETTES DE L'EXERCICE	1 817 098,49	1 579 763,99
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	83 900,00	90 350,00
72	Travaux en régie	10 000,00	8 000,00
73	Impôts et Taxes	766 366,00	783 505,00
74	Dotations, subventions de participations	249 265,00	236 144,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	95 000,00
013	Atténuation de charges	8 000,00	30 000,00
77	Produits exceptionnels	-	3 322,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	74 166,52	-
002	Reprise résultats antérieurs	525 400,97	333 442,99

Les Taux d'imposition et les produits 2017 :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2016 + 1 %	Nouveaux Produits
Taxe d'habitation	1 766 000	15,41 %	272 141 €
Foncier Bâti	1 664 000	20,33 %	338 291 €
Foncier non Bâti	83 800	41,32 %	34 626 €

Le détail des subventions aux associations :

Associations hors sport	Subventions accordées	Associations Sportives	Subventions accordées
ADMR	750,00 €	Gymnastique féminine	692,00 €
Agriculteurs	448,00 €	Football	1 144,00 €
ARMHA	182,00 €	B.M.X.	-
APEL Romag'Noël	800,00 €	Eveil Sportif	400,00 €
Association Verte Vallée	400,00 €	Eveil Danse – Zumba	-
Bibliothèque	2 500,00 €	Volley Ball	356,00 €
CATM	100,00 €	Cyclisme	-
FNATH Association des Accidentés de la Vie	100,00 €	Badminton	-
Les Restos du Cœur	368,00 €	Marcheurs Romagnons	-
Multi Act'Enfance	42 000,00 €		
Ecole – Contrat d'association (à titre indicatif, variable suivant effectifs)	118 888,80 €		
Total associations hors sport	166 536,80 €	Associations Sportives	2 592,00 €
Total toutes associations :		169 128,80 €	

Participation aux écoles : 456,00 €/élève de classe élémentaire
632,40 €/élève de classe maternelle

La section d'Investissement

Dépenses avec les restes à réaliser :

- Résultat d'investissement	326 245,73
- Remboursement du capital des emprunts	89 063,00
- SIEML	11 000,00
- Acquisitions, aménagement de terrains	224 000,00
- Acquisition mobilier, matériel technique et divers	32 550,00
- Constructions et réparations de bâtiments	757 600,00
- Travaux en régie	8 000,00
	<hr/>
	1 448 458,73

Recettes avec les restes à réaliser :

- Affectation du résultat	455 625,73
- Prélèvement sur section de fonctionnement	519 000,00
- FCTVA – T.L.E.	23 500,00
- Subvention réserve parlementaire (agrandissement Périscolaire)	9 970,00
- Emprunt	436 093,00
- Amortissement frais d'études et subventions d'équipement	4 270,00
	<hr/>
	1 448 458,73

2 – Budget « Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Compte de Gestion 2016

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2016

- section de fonctionnement :	76 928,24 €
- section d'investissement :	329 693,43 €
Total :	406 621,67 €

c/ Budget Primitif 2017

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Domaine de la Croix des Rouleaux	597 738,24 €	743 421,67 €	1 341 159,91 €

3 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » - 2^{ème} tranche

a) Approbation du plan d'aménagement – Dépôt du permis d'aménager

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint en charge de l'urbanisme, présente le projet d'aménagement de la 2^{ème} tranche du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » retenu par la commission d'urbanisme. Cette 2^{ème} tranche comporterait 23 lots d'une superficie allant de 400 m² à 597 m² ainsi qu'un îlot locatif de 480m², avec un accès par la rue d'Alsace. L'exposition des terrains serait Sud-Ouest. Les travaux pourraient démarrer début 2018 avec une mise en vente des lots au cours du 1^{er} semestre 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le plan d'aménagement proposé et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager.

b) Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait confié la mission de maîtrise d'œuvre et de réflexion globale de la 1^{ère} tranche du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » au Cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau. Il propose de confier à ce même cabinet la mission de maîtrise d'œuvre complète de la 2^{ème} tranche de ce lotissement. Le montant des honoraires se décompose comme suit :

- Mission de géométrie : 19 200,00 € HT
- Mission d'ingénierie : 20 040,00 € HT

Soit un montant total de 39 240,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier au Cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau la mission de maîtrise d'œuvre complète de la 2^{ème} tranche du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux ».

4 – SMACL – Avenant n°1 « Dommages aux Biens »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au contrat ALEASSUR « Dommages aux Biens » pour l'assurance de l'extension du bâtiment « Périscolaire ». Le coût pour l'année 2016 est de 13,36 € TTC et de 53,12 € TTC pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au contrat ALEASSUR « Dommages aux Biens » pour l'assurance de l'extension du bâtiment « Périscolaire ».

5 – Indemnités des élus – Modification de l'indice de référence

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2014-04-01 du 18 avril 2014 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseil Municipal délégué qui stipulait que le calcul des indemnités s'effectuerait la base de l'indice de référence 1015.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation modifiant ainsi l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n°2014-04-01 et de remplacer l'indice de référence IB2015-INM821 par le terme « Indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6 – Questions diverses

a/ DIA 2 bis rue des Sports

Il s'agit de la vente d'une maison située 2 bis rue des Sports, cadastrée AB 21 d'une superficie de 1515 m² appartenant à l'indivision successorale de Marcel LEVRON-CHOUTEAU et vendue à M. Sylvain LEJEAS et Mme Cindy POITARD de La Romagne. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 50 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 50 rue Nationale, cadastrée AA 332 d'une superficie de 250 m² appartenant à M. DE SA DA COSTA José et Mme ABDULLAYEV Nathalie et vendue à M. Aymeric SPAETY et Mme Nikita NEAU de St Macaire en Mauges. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 1 rue des Eglantiers

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Eglantiers, cadastrée AI 11 d'une superficie de 792 m² appartenant à Mme Jeannine FIEVRE et vendue à M. Ludovic DARLAS et Mme Julie BERTHEU de Saint André de la Marche. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ DIA 44 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'un bâtiment situé 44 rue Nationale, cadastré AD 83 d'une superficie de 292 m² appartenant à la SAS « Le Bois du Cœur » et vendue à la société SPINBRAIN'E de Nantes. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

e/ DIA 86 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'un bâtiment situé 86 rue Nationale, cadastré AA 498 et AA 500 d'une superficie totale de 878 m² appartenant à M. et Mme CHOUTEAU Bernard et vendu à M. et Mme Stéphane ROLAND de La Romagne. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ DIA 12 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison située 12 rue de Bel-Air, cadastrée AA 546 et AA 549 d'une superficie totale de 420 m² appartenant à M. Vincent COLIN et vendue à Mme Fanny RATH de La Romagne. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

g/ DIA 7 rue des Ecoles

Il s'agit de la vente d'une maison située 7 rue des Ecoles, cadastrée AA 132, AA 397 et AA 544 d'une superficie totale de 378 m² appartenant à M. Maxime GRIFFON et vendue à Mme Fabienne AIRAULT de La Romagne. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

h/ Acquisition de vidéoprojecteurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition auprès de la Sté SPPEC du Puy Saint Bonnet d'un vidéoprojecteur pour l'Espace Galerne pour un montant de 4 710,00 € TTC, installation comprise et d'un vidéoprojecteur avec un écran électrique pour la Salle du Conseil Municipal pour un montant de 1 981,20 € TTC, installation comprise.

i/ Signalétique « L'Ile aux Enfants »

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition d'une plaque en plexi auprès de la Sté Graphic 49 de Cholet pour un montant de 154,32 € TTC pour fixer à l'entrée de l'extension de la Périscolaire dénommée par l'association Multi Act'Enfance « L'Ile aux Enfants ».

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition, auprès de la Sté Signaux Girod Ouest de La Crèche, de panneaux signalétiques pour indiquer, depuis la rue de Bel-Air, le CLSH, la périscolaire et les matinées récréatives pour un montant de 1 433,10 € TTC.

j/ Prochaine réunion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose d'annuler la réunion du Conseil Municipal prévue le 27 avril. La prochaine réunion serait le vendredi 19 mai 2017.